

CONCLUSION



LES ÉLUS DU GRAND SITE DU SALAGOU ET DE MOURÈZE SE POSITIONNENT :

POUR

- Le lac du Salagou est un lieu de vie, cœur d'une Opération Grand Site
- Le lac du Salagou comme une ressource potentiellement mobilisable, sous réserve d'études supplémentaires d'impact de l'abaissement du niveau d'eau, tant au niveau réglementaire (impact paysager sur un site classé/ impact sur la biodiversité), qu'au niveau économique pour l'avenir des pôles touristiques
- Le débit maximum des turbines pourrait exceptionnellement, en cas de besoin avéré pendant la période estivale, passer de 500 l/sec à 750 l/sec si le turbinage est arrêté le reste de l'année et avec la garantie que la cote minimale des eaux ne s'abaisse pas en dessous de 136.5 NGF (sauf en cas d'épisodes trentenal de sécheresse)
- La Commission de Gestion du Barrage donnera son avis, au regard des études complémentaires demandées, sur la quantité d'eau mobilisable dans le Salagou sans impact majeur sur les paysages et l'économie locale
- Aqua Domitia fait remonter une branche du réseau de l'eau du Rhône vers la moyenne vallée de l'Hérault pour soulager la pression sur le fleuve Hérault et les ressources du lac du Salagou

CONTRE

- Le lac du Salagou est un simple réservoir d'eau
- L'eau du lac remplacera de façon simple et sans impact local l'eau du Rhône pour répondre aux futurs besoins en eau brute de la moyenne vallée de l'Hérault à hauteur de 5 à 7 millions de m³ supplémentaires mobilisables par an,
- Le débit pourra passer de 500 l/sec à 1000 l/sec, la cote minimale des eaux pourra baisser de 137 à 136 NGF
- La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Hérault se basera dans son schéma de partage de la ressource sur les 6 - 7 millions de m³ d'eau supplémentaires mobilisables dans le Salagou à priori.
- Aqua Domitia ne fera pas remonter le réseau jusqu'à la moyenne vallée de l'Hérault



Le Grand Site du Salagou et Mourèze
Crédit photo : SMGS

CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85
Mail : contact@debatpublic-aquadomitia.org • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?



CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°32 • 08-12-2011

LE LAC DU SALAGOU N'EST PAS UN SIMPLE RÉSERVOIR D'EAU



GRAND SITE DU SALAGOU ET DE MOURÈZE

Coordonnées :

18 Av Raymond Lacombe
34800 Clermont l'Hérault
Tél. 04 67 44 68 86
Fax : 04 67 96 63 95
info@lesalagou.fr
www.lesalagou.fr

L'Opération Grand Site du Salagou et de Mourèze : un projet d'envergure pour un patrimoine exceptionnel et préservé.

Le lac du Salagou se situe au cœur de la vallée du Salagou. La vallée du Salagou et le cirque de Mourèze constituent un ensemble paysager exceptionnel, classé au titre de la loi Paysage et désigné zone de protection Natura 2000 depuis 2003. Ces classements confirment l'intérêt national de cet espace remarquable à fort caractère patrimonial et paysager.

Alors que le barrage a été pensé à l'origine pour l'irrigation en aval et la régulation de crues du fleuve Hérault, la fonction d'irrigation a été peu développée, à l'inverse du tourisme qui s'est imposé comme usage dominant avec une fréquentation estimée à 300 000 visiteurs /an.

En 2005, le Syndicat mixte de gestion du Salagou est créé pour protéger et mettre en valeur la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze. La structure est composée du Conseil Général de l'Hérault, des communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac, et d'Avène - Orb - Gravezon.

Le Conseil général de l'Hérault élabore en 2003 un plan de gestion. Depuis le 30 avril 2010, la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze porte une "Opération Grand Site" (OGS). Cette OGS vise à réhabiliter les espaces remarquables, et à doter le site d'une gestion pérenne.

La ruffe rouge du Salagou
Crédit photo : Laure Charpentier



UNE OPÉRATION GRAND SITE INCOMPATIBLE AVEC L'ABAISSEMENT DU NIVEAU DU LAC

Aqua Domitia présente l'eau du lac du Salagou comme une alternative à l'adduction de l'eau du Rhône maillon "Val d'Hérault". Le lac du Salagou serait "une ressource suffisante pour faire face aux nouveaux besoins de la moyenne vallée de l'Hérault en eau potable et en irrigation agricole". Le document indique que le volume d'eau mobilisable supplémentaire du lac du Salagou pourrait l'être moyennant quelques "adaptations mineures sans que l'impact local soit trop important. Les installations touristiques pourraient être adaptées sans trop de difficultés. L'impact sur les paysages serait négligeable. Enfin les enjeux pour la faune et la flore seraient faibles, voire nuls."

Les volumes d'eau mobilisables dans le lac du Salagou avancés dans Aqua Domitia sont surévalués. Nous, élus du Grand Site du Salagou et de Mourèze, craignons que la baisse du niveau du lac entraîne un déclassement du site et la perte des millions d'euros investis dans l'Opération Grand Site. Quelle logique de gestion des fonds publics ? Comment expliquer tant d'argent, de volonté, de travail pour une labellisation... perdue d'avance ?

AQUA DOMITIA, OUI AU PARTAGE DE LA RESSOURCE...

L'eau du Rhône apparaît comme une ressource indispensable pour assurer l'avenir de la région Languedoc-Roussillon sous certaines conditions. Il s'agit d'une solution d'urgence dans l'attente d'une impérative adaptation des politiques d'aménagement du territoire à la réalité des ressources locales.

MAIS L'EAU DU SALAGOU NE POURRA PAS SE SUBSTITUER À L'EAU DU RHÔNE POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS DU MAILLON VAL D'HÉRAULT

Le lac du Salagou est pressenti comme la seule ressource mobilisable pour les futurs besoins en eau brute de la moyenne vallée de l'Hérault. En effet, il n'est pas prévu dans la présentation actuelle de faire remonter le réseau Aqua Domitia vers la moyenne vallée de l'Hérault, qui ne bénéficiera donc pas de l'eau du Rhône. Or des besoins supplémentaires énormes sont annoncés pour les années à venir sur le maillon Val d'Hérault, pour faire face au développement démographique, à une

augmentation de la demande agricole et au maintien de la qualité des eaux du fleuve Hérault. En moyenne vallée de l'Hérault, l'augmentation de la ressource en eau sera donc entièrement dépendante de l'allègement du prélèvement de l'ASA de Gignac (réduction prévisionnelle de 1000 l/sec de son prélèvement sur l'Hérault l'été), et de la sollicitation de ressources locales : les nappes souterraines de karsts (eau potable), et... le lac du Salagou.

LE LAC DU SALAGOU N'EST PAS UN SIMPLE RÉSERVOIR D'EAU. IL SE SITUE AU CŒUR D'UN GRAND PROJET DE TERRITOIRE

Le lancement de l'Opération Grand Site en 2010 traduit des années d'efforts des habitants de la vallée et des villages des trois intercommunalités pour se reconverter suite à la mise en eau de la vallée en 1969 et assurer une économie pérenne sur un modèle de développement durable. L'Opération Grand Site se compose de 3 axes :

- Un volet touristique : le site accueille 300 000 visiteurs/an, générant des retombées économiques estimées à 10 millions d'€/an. L'OGS prévoit la requalification à l'horizon 2020 des 3 grands pôles d'accueil pour un investissement total estimé aux alentours de 20 millions d'€. Le Grand Site du Salagou et Mourèze offre au département de l'Hérault, avec les grands sites voisins de Navacelles et des gorges de l'Hérault, une destination touristique et un levier de développement local exceptionnels.
- Un volet paysager avec la restauration et la préservation du patrimoine architectural dans les villages et un l'élaboration d'un schéma d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 12 communes du Grand Site, la préservation des espaces naturels et le maintien de la vocation agricole des terres
- Enfin, un volet patrimonial à travers l'éducation et la sensibilisation au patrimoine géologique et paléontologique et l'interprétation des paysages.

LA GESTION ACTUELLE DE L'EAU ET DU BARRAGE DU SALAGOU

Dans les années 80 une turbine de production d'électricité alimentée en continu par le barrage a été implantée. Cette turbine débite à hauteur de 500 l/sec pour un volume annuel de 3 millions de m³ d'eau.

La ressource en eau du lac est très lente à se reconstituer, le bassin versant étant peu productif.

De ce fait, le niveau du lac a peu varié depuis sa création: il oscille entre la cote maximale de 139 NGF et la cote de 137 NGF.

Le Conseil Général de l'Hérault, au travers de la Commission de Gestion du Barrage (CGB), adapte



Un havre de biodiversité
Crédit photo : Alain Jouffray

l'exploitation du barrage en fonction du contexte. La CGB peut proposer des lâchers supplémentaires lors de successions d'épisodes de sécheresse pour le soutien d'étiage du fleuve Hérault, parfois à la demande du Préfet en cas de sécheresse aggravée, ou au contraire suspendre les lâchers pour limiter l'abaissement du plan d'eau.

Le Conseil Général de l'Hérault a lancé une étude en 2010 pour tester l'hypothèse d'une plus forte mobilisation de l'eau de la retenue.

Les élus du Conseil Général de l'Hérault ont pris position sur l'évolution de la gestion du barrage du Salagou le 17 octobre 2011, soit après la publication du rapport Aqua Domitia. Le document de débat public Aqua Domitia s'appuie donc sur des résultats d'étude non validés.

INÉQUITÉ AMONT/AVAL

L'appréhension sur nos territoires est aujourd'hui forte vis-à-vis d'une gestion perçue de manière inéquitable. Quels bénéfices d'une plus grande ressource en eau apportés à la moyenne vallée de l'Hérault en aval, au regard des dommages subis par les villages de la vallée du Salagou en amont ? Ne déshabille-t-on pas Pierre pour habiller Paul ?

Quelle posture les élus du Grand Site peuvent-ils tenir face à la multitude d'acteurs qui se sont engagés et s'engagent encore dans une démarche de développement durable, de préservation du patrimoine ? Quel sens donner au travail de restriction de l'urbanisation de nos villages ? de qualité des formes urbaines ? d'économie d'eau ? de promotion des pratiques agroenvironnementales ? de préservation des espaces naturels ? qui contraignent les pratiques de nos habitants pour préserver le bien collectif ?

Les ressources actuelles ne permettent déjà pas de faire face aux besoins actuels (besoins des milieux aquatiques non satisfaits et déficit annoncé à moyen terme par le SAGE du Fleuve Hérault). Comment ces ressources pourraient-elles répondre à des besoins supplémentaires en eau brute pour l'urbanisation et l'irrigation agricole ? D'autant que les tendances actuelles montrent que les besoins agricoles pourraient être revus fortement à la hausse.

IMPACTS ÉCONOMIQUES, PAYSAGERS ET ÉCOLOGIQUES

Si le volume d'eau mobilisable annoncé permet effectivement la reconstitution du stock d'eau dans le Salagou à moyen et long terme, ce n'est en aucun cas sans nuire aux caractéristiques écologiques, paysagères et économiques du site.

Les impacts d'une baisse régulière du plan d'eau à la cote 136 NGF (équivalent d'une augmentation des lâchers à 1000 l/s) seraient catastrophiques du point de vue paysager et touristique. C'est toute l'économie de la vallée et 10 années d'efforts et d'investissements dans le projet de Grand Site qui seraient remis en cause. L'estimation financière, économique et ses conséquences sur les deux pôles touristiques des berges n'est pas sérieusement évaluée à ce jour. Quelle serait la viabilité des équipements touristiques existants dans le site ?

On sait que les dysfonctionnements des bases de loisirs en-deçà de la cote 137 NGF seront majeurs. Les activités économiques privées voisines seront également mises en péril. L'ensemble des rives d'Octon situées à l'embouchure du lac seraient à sec.

Ces questions économiques auront une influence sur l'équilibre social du territoire.

L'impact écologique devra être mesuré à l'aune d'une réelle étude d'impact Natura 2000. Qui pourra notamment contrôler la durée d'exondation des surfaces dénoyées et donc l'impact sur les milieux naturels associés : ripisylves, roselières ?

Enfin l'impact paysager n'est pas un détail au sein d'un Site classé, par ailleurs candidat à la labellisation "Grand Site de France".

Les élus du Conseil Général de l'Hérault ont bien compris ces enjeux puisqu'ils stipulent dans leur délibération du 17 octobre 2011 que les lâchers d'eau pourront être portés de 500 à 750 l/sec, en période de pointe pour des besoins avérés, mais que ces lâchers d'eau ne pourront pas être supérieurs à 750 l/sec. le Conseil général prévoit d'engager une analyse plus fine des impacts paysagers et socio-économiques sur le site du Salagou.

Une vallée agricole • Crédit photo : Communauté de Communes du Clermontais

